

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 26 avril 2021

PLUSIEURS COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES DU PLAN FRANCE RELANCE – VOLET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS



L'épidémie de la Covid-19 a appelé un effort sans précédent de l'État qui entend poursuivre et accentuer la relance de l'économie. Les collectivités territoriales ont vocation à bénéficier de cette démarche. Dans le cadre du plan national France Relance, un effort particulier est porté sur la rénovation thermique des bâtiments publics des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, de métropole, des DOM et des COM. La Nouvelle-Calédonie bénéficie à ce titre d'une envelope de 208 millions de francs CFP.

Un appel à projets a été lancé en début d'année afin de recenser les projets susceptibles de bénéficier de ce soutien exceptionnel en Nouvelle-Calédonie. L'analyse de l'ensemble des dossiers a porté sur les actions les plus efficientes en matière d'économie d'énergie, grâce à l'expertise apportée par l'Ademe.

Trois niveaux de priorités ont été proposés :

- Priorité n°1 : les actions d'isolation thermique, de relamping LED, de peinture isolante, de remplacement de système énergivore par des solutions à faible consommation, etc.
- Priorité n°2: les solutions de chauffe eaux-eau solaires thermiques.
- Priorité n°3 : les installations solaires photovoltaïques.

Contact presse Cabinet du Haut-commissaire Bureau de la communication interministérielle

L'ordre de priorité est basé sur la démarche Négawatt, qui consiste à être en premier lieu sobre et efficace en énergie. Puis lorsque le besoin en énergie est parfaitement dimensionné, l'objectif est de développer les énergies renouvelables.

Cette analyse a permis de sélectionner les projets de 15 communes :

- 7 en province Sud,
- 7 en province Nord,
- 1 en province des lles Loyauté.

Le soutien financier de l'État varie de 50% à 80%.

Les travaux retenus concernent principalement l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que l'amélioration énergétique (films solaires, chauffe-eaux solaires, lumières LED etc.) des écoles, bibliothèques et autres bâtiments communaux, permettant ainsi de remplacer des équipements électriques énergivores et de participer à la transition écologique.

En complément de cette dotation, un soutien particulier sera apporté à la rénovation énergétique des équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc...) des communes et des syndicats intercommunaux. Trois dossiers (1 à Dumbéa et 2 à Nouméa) ont été réceptionnés dans ce cadre. Ces dossiers sont actuellement en cours d'instruction auprès de l'Agence nationale du sport (ANS).